



# REILLANNE



# BULLETIN MUNICIPAL

**N° 28**  
ÉTÉ  
2024

## SOMMAIRE

Edito - p. 2

Vie municipale – p.3 à 9

Communauté de communes – p.10 et 11

Vie des assos – p.12 et 13

Vie du village – p.14 à 22

Agenda – p. 23

Infos pratiques – p. 24



## Édito

Chères Reillannaises, chers Reillannais,

Alors que le déficit public de notre pays a été de 5,5 % du PIB (produit intérieur brut) en 2023 au lieu des 4,9% prévus, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a une solution toute trouvée : il projette d'en transférer le coût sur les dépenses sociales et les collectivités. Or, ces dernières s'opposent à toute mise à contribution face au dérapage du déficit de l'État.

Cette façon de procéder n'est pas nouvelle, et déjà en 2014, le gouvernement Hollande avait ponctionné les collectivités locales de 30 milliards d'euros pour financer les aides publiques aux (grandes) entreprises, sans contrepartie. Depuis cette année-là, la baisse cumulée de la dotation globale de fonctionnement (DGF) aux collectivités a représenté un effort pour ces dernières de plus de 70 milliards d'euros. Cependant, cela n'a en rien amélioré la situation financière de la France. Comme le soulignait André Laignel, vice-président délégué de l'Association des maires de France (AMF), la dette des collectivités pèse moins de 10% de la dépense publique, et d'ajouter : « *Faire les poches des collectivités, c'est quand même une drôle de méthode. Cela reviendrait à nous reprocher d'être en bonne santé, depuis 30 ans la dette des collectivités rapportée au PIB est stable, nos finances sont forcément équilibrées, sinon elles risquent la tutelle* ». Pour autant, les communes supportent une augmentation importante des coûts contraints.

Par ailleurs, les communes ainsi que les intercommunalités contribuent largement à l'activité économique et commerciale en France, et il apparaît contreproductif et injuste de réduire leur capacité d'engager des investissements pour des travaux publics, la construction de logements, la transition énergétique, la voirie etc. Exiger, comme l'a annoncé Bruno Le Maire en appelant à une « prise de conscience collective sur la nécessité de faire des choix », que les collectivités limitent leurs dépenses de fonctionnement en 2024 à - 0,5% par rapport à l'inflation alors que les prix de l'énergie et des matériaux ont explosé, cela n'est pas tenable. Alors que la vie est déjà si difficile pour un certain nombre d'entre-nous, pour se loger et faire face à toutes les dépenses du foyer, il faudrait encore consentir des efforts et se priver davantage au sein même de notre commune ? Nous nous y refusons.

Mais la belle saison arrive, il est temps de danser avec les cigales... Je vous souhaite de profiter d'un bel été, de nos marchés, des animations, concerts, expositions, et des terrasses animées de nos cafés-restaurants, sous un ciel étoilé.

*Claire Dufour, maire de Reillanne*

Cet édito a été écrit avant la dissolution de l'Assemblée nationale. Sans préjuger du résultat des élections législatives, nous souhaitons de réels changements dans les domaines des finances communales et de la présence des services publics sur tout le territoire, et que cesse le désengagement de l'État vis-à-vis de nos petites communes rurales.



# Vie municipale

## COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE MARS ET AVRIL 2024

(à consulter sur le site [mairiereillanne.com](http://mairiereillanne.com))

### SÉANCE DU 14 MARS 2024

● Claire Dufour, maire de Reillanne, informe l'assemblée qu'un travail a été fait avec les services du Département pour améliorer la sécurité du carrefour des Granons. Il s'agit de modifier la voirie départementale en voirie communale. **Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition.**

● La maire indique que les travaux de l'îlot du Château vont débuter et que les locaux de la boucherie (magasin + cave) vont être déplacés. Le magasin sera transféré à l'emplacement de l'ancien salon de coiffure, et pour la cave, il est proposé de louer un local appartenant à Victor Richard avec un bail. **Le conseil municipal à l'unanimité, autorise la maire à signer tous documents et pièces relatifs à ce dossier.**

● **Autorisation donnée à l'unanimité à la maire** à signer tous documents concernant la Convention Commune/IFAC (mise en place d'activités périscolaires et extrascolaires variées en faveur des enfants âgés de 3 ans à 12 ans).

● Après délibération, **le conseil municipal à l'unanimité, donne délégation à Francis Marguerite**, 1er adjoint, pour signer en lieu et place tout document afférent à la cession entre la Commune et M. et Mme Amar.

● **Décision à l'unanimité de ne pas réaliser d'évaluation environnementale dans le cadre de la modification simplifiée n°3 du PLU.**

● **Le conseil municipal à l'unanimité accepte le don de 9 tableaux offerts par Guillaume Arsenian** après le décès de sa tante, Nicole Arsenian.

● **Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'acquisition à l'€ symbolique de la parcelle cadastrée F 891** pour une contenance de 1a 11 ca avec la servitude en tréfonds pour le passage d'une canalisation d'eau potable, située rue du Moulin, en vue de son classement dans le domaine public communal.

● **Le conseil municipal à l'unanimité autorise la maire à signer la convention d'occupation du terrain d'une superficie de 20 m2** situé à la Rochonne et faisant partie de l'unité foncière E664, et tout document s'y réfèrent.

● Approbation à l'unanimité du compte gestion eau et assainissement 2023.

● Le conseil municipal, provisoirement présidé par Francis Marguerite, 1er adjoint, adopte à l'unanimité :

- le compte administratif eau et assainissement 2023 et ses résultats comme suit :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2023	86 370.04€	306 331.86€	392 701.90€
Recettes 2023	104 316.32€	310 484.21€	414 800.54€
<b>Résultat</b>	<b>+ 17 946.28€</b>	<b>+ 4 152.35€</b>	<b>+ 22 098.63€</b>

- le Compte Administratif de la commune de 2023 et ses résultats comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	526 184.11€	986 274.91€	1 512 459.02€
Recettes	1 220 467.90€	1 389 340.32€	2 609 808.22€
<b>Résultat</b>	<b>694 263.79€</b>	<b>403 065.41€</b>	<b>1 097 349.20€</b>

● **Approbation à l'unanimité du compte de gestion de la commune de 2023.**

### SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

● **Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir les entreprises** dans la cadre du marché pour les travaux de réhabilitation/restructuration d'un bâtiment communal et d'une maison de village « îlot du Château ».

● **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au Contrat départemental de solidarité territoriale 2024 – 2026** du territoire Haute-Provence - Pays de Banon.

● **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget primitif Eau 2024** comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	204 705.75€	204 705.75€
Fonctionnement	675 417.91€	729 444.11€

● **Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations** de la commune pour une somme totale de 44 550.00 €

● **Le conseil municipal décide à la majorité de modifier les taux de fiscalités directe locale pour 2024**, comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 38,46 %
- Taxe foncière non bâtie : 55,46%
- Taxe d'habitation : 8,03 %

● **Le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget primitif 2024 commune** comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	1 690 065.03 €	1 690 065.03 €
Fonctionnement	1 380 600.62 €	2 465 433.34 €

Pour plus de précisions, retrouvez les délibérations dans leur intégralité sur <https://mairiereillanne.com/vie-municipale/deliberations/>



# Vie municipale

## BUDGET COMMUNAL 2024 INVESTISSEMENT

### Dépenses d'investissement 2024: 1 690 065,03€



### Recettes d'investissement 2024: 1 690 065,03€

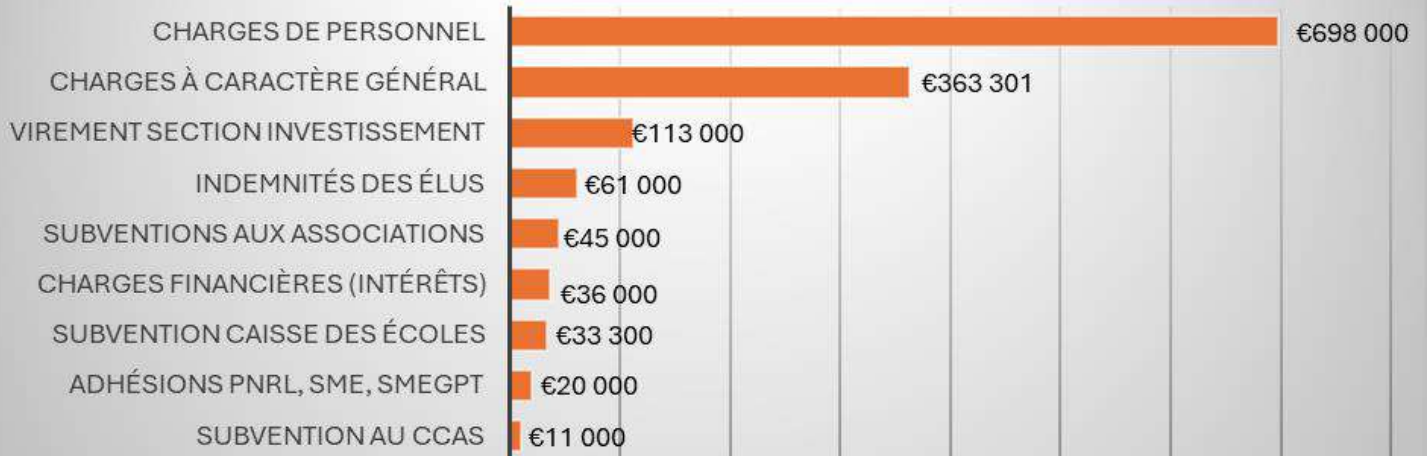




# Vie municipale

## BUDGET COMMUNAL 2024 FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement 2024: 1 380 600,68€



### Recettes de fonctionnement 2024 : 2 465 433,34 €



## ÉCLAIRAGE PUBLIC : HORAIRES D'ÉTÉ ET D'HIVER

De mai à octobre, l'éclairage public de Reillanne est éteint à minuit. À partir du mois d'octobre, les horaires changent : le matin, on éclaire à partir de 6h jusqu'à ce que la luminosité soit suffisante, l'extinction est donc automatique. Le soir, l'allumage se déclenche également selon la luminosité, et l'extinction est programmée à 22h.

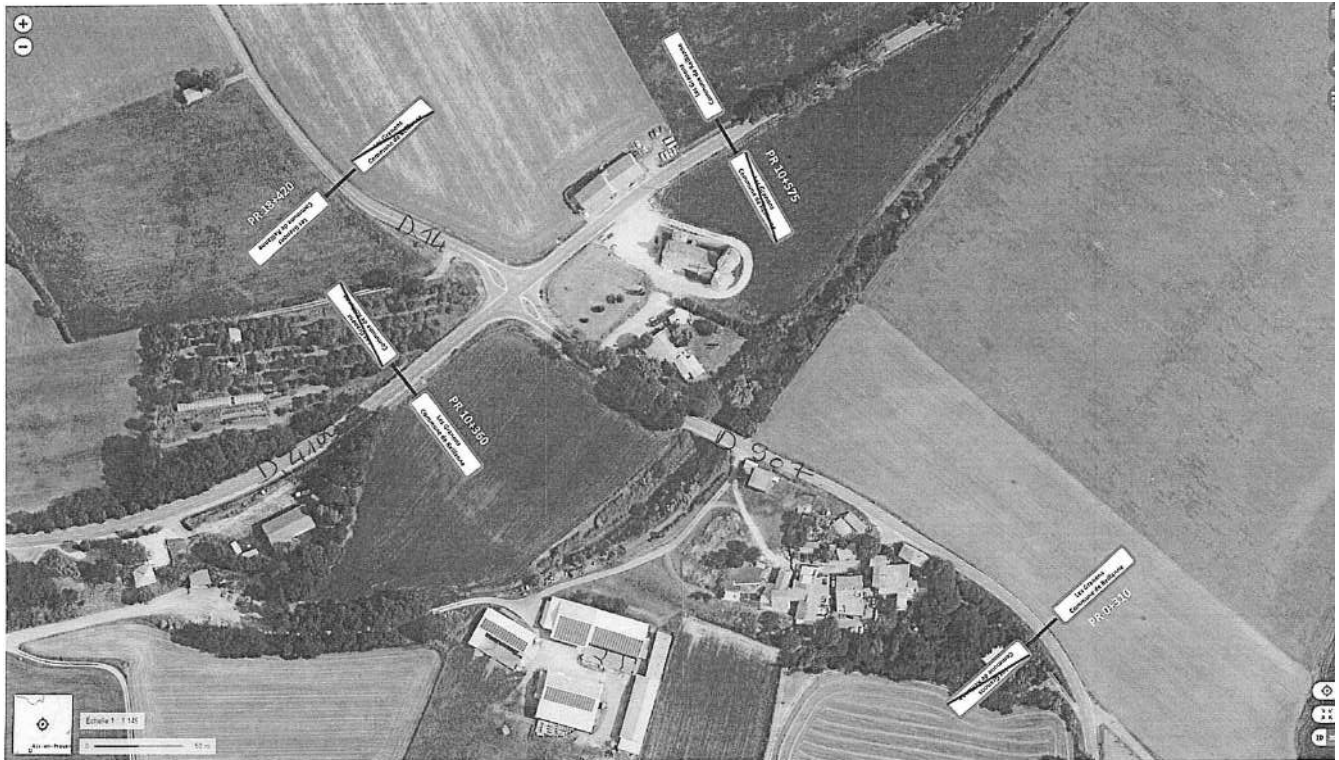




# Vie municipale

## LES GRANONS ENTRENT DANS L'AGGLOMÉRATION DE REILLANNE

La municipalité a voté le 14 mars 2024 en conseil municipal une modification des limites de l'agglomération de Reillanne, de façon à y intégrer le carrefour et le hameau des Granons. Cela permettra de mieux sécuriser la circulation, étant donné les attentes des habitants, et la présence d'un local commercial (magasin de producteurs) prévu à cet endroit. Attention : la vitesse sera limitée à 50km/h dès l'entrée dans la commune, qui sera dorénavant signalée par un panneau sur les 4 voies concernées.



## ZAER : SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Sollicitée par la Préfecture, la commune a proposé les *Zones d'accélération des énergies renouvelables* suivantes, uniquement pour de l'énergie solaire : les bâtiments communaux tels la mairie, l'école, la crèche, le centre de loisirs, le centre technique municipal; la station d'épuration; le périmètre de sécurité du forage de la Fare. Un registre contenant ces propositions a été ouvert en mairie durant un mois, du 8 avril au 6 mai 2024. Douze personnes s'y sont exprimées, parfois longuement. Voici rapidement ce qu'il ressort de cette consultation:

- **Les zones proposées par la municipalité font consensus**, avec 9 réponses en leur faveur, les trois autres personnes ne s'étant pas prononcées sur ce sujet.
- **D'autres options sont proposées** : créer des ombrières sur les parkings du stade, de covoiturage, à la Garde-de-Dieu, et sur les tribunes du stade ; le site de l'ancienne décharge ; le talus entre le stade et le parking ; toutes les toitures publiques et privées, et même les églises...

- **La création d'une centrale solaire villageoise** est suggérée par 4 personnes, dans la perspective de produire et consommer notre énergie, dans une démarche « vertueuse et démocratique ».
- Plusieurs personnes (5) ont exprimé leur crainte de voir les **zones naturelles saccagées**, alors qu'il serait souhaitable avant tout de réduire nos besoins en énergie (4 mentions). Alors qu'une personne s'est exprimée en faveur d'un projet **agrivoltaïque**, trois en revanche y voient une « supercherie » ou de l'« enfumage ». Une personne se déclare contre un projet éolien à Reillanne.
- Enfin, trois personnes se sont déclarées **en faveur d'une réunion publique** sur la production d'énergie renouvelable dans le village, regrettant une consultation à leurs yeux trop frileuse.

On remercie toutes les personnes venues en mairie s'exprimer sur ce sujet et on informera des suites données à cette consultation, notamment de la part de l'État.



# Vie municipale

## LA STATION D'ÉPURATION : 10 ANS DÉJÀ !

La réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Reillanne par la société SCIRPE s'est terminée en 2014. Le procédé d'épuration à la fois écologique et moderne était à l'époque un exemple pour notre région. En effet, le traitement des eaux allie deux étages de lits de roseaux associé à un lit bactérien. Cette association permet d'atteindre des rendements proches de 100% pour les paramètres concernés par la législation : les matières en suspension et la demande en oxygène. Ceci en maîtrisant une emprise au sol raisonnable et compatible avec la parcelle communale située le long de la route départementale 214 descendant en direction de Céreste. Deux bilans d'analyses en continu sur 24h sont effectués chaque année. Tous ont été parfaitement conformes lors de cette décennie.

Le massif filtrant (graviers) traversé par les eaux usées permet :

- de retenir mécaniquement les matières en suspension contenues dans les eaux;
- de servir de support aux micro-organismes épurateurs;
- d'assurer le drainage des eaux et les transferts d'air.

Les roseaux plantés en surface assurent :

- un décolmatage de la surface du filtre grâce à l'action des jeunes pousses et des rhizomes dont le développement dégage en permanence des espaces libres;
- un transfert d'oxygène du feuillage aux racines dynamisant ainsi l'activité bactérienne du filtre avec une augmentation des sites de fixation des micro-organismes.



L'eau épurée est rejetée dans le ruisseau de la Coquière. Lors des épisodes pluvieux, un bassin d'orage situé en amont sur le site de l'ancienne station récupère le surplus d'eaux usées. Elles sont réinjectées vers les lits de roseaux une fois les précipitations terminées par l'agent municipal responsable du suivi des installations. Nous remercions les employés municipaux qui entretiennent la station d'épuration régulièrement et efficacement.

La station fonctionne actuellement à environ 60% de sa capacité donc elle a encore de beaux jours devant elle.



Ci-dessus, à gauche, l'arrivée des eaux usées dans la station, et à droite les jets d'eau sale qui se déclenchent par intermittence. Les roseaux sont coupés chaque année en période hivernale, il s'agit du « faucardage » qui n'altère pas le traitement de l'eau.

### **Les ennemis de la station d'épuration**

Les lingettes surtout, mais aussi les tampons ou serviettes périodiques, les protège-slips, les couches pour bébé etc. Tout objet jeté dans les toilettes arrive par les eaux usées dans les dégrilleurs qui filtrent l'entrée des bassins de la station. Certains éléments s'effilochent et parviennent malgré tout à les traverser. Ils bouchent ensuite les canalisations que les employés doivent nettoyer chaque semaine manuellement à l'aide d'un outil.

**Pour la collectivité, un geste simple : les objets à la poubelle !  
Prélevons ensemble le bon fonctionnement de notre station !**



# Vie municipale

## RENCONTRE DES ÉLUS DE COMMUNES DU SECTEUR PAROISSIAL DU LARGUE AVEC L'ÉVÊQUE DE DIGNE

Mardi 28 mai à 10h dans la salle communale de Villemus, les élus de la République de différentes communes du secteur paroissial du Lague étaient invités à une rencontre avec M. Gobillard, évêque de Digne, dans le cadre de sa « visite pastorale », occasion de contacts divers, entre autres avec la société civile de son diocèse. Isabelle Grenut et Francis Marguerite y ont participé en tant qu'adjoints de Reillanne. Dans un premier temps, M. Gobillard, qui exerce dans les Alpes-de-Haute-Provence depuis deux ans environ, s'est présenté à l'assemblée. Puis il a tenu à rappeler les fondements de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, loi « très bien faite » qui permet à chaque partie de situer les limites de ses droits et de ses devoirs. Rappelons que l'article 1<sup>er</sup> de la loi énonce que « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.* » D'après un [rapport du Sénat publié en 2015](#), 90% des églises catholiques appartiennent aux communes (contre 12% pour les temples et églises protestantes et 3% pour les synagogues). C'est dire que dans toute commune, des relations entre élus et membres de la paroisse et du clergé s'exercent obligatoirement concernant l'entretien, le fonctionnement et

l'usage des bâtiments et objets religieux propriétés de la commune. Un échange cordial et instructif entre les élus et l'évêque a ensuite eu lieu, principalement à propos des usages des églises à des fins culturelles. Il a été rappelé qu'une église affectée au culte l'est uniquement en fonction de la régularité de célébrations d'offices en son sein, même s'il s'agit d'une ou deux fois par an, comme c'est le cas à la chapelle Saint-Denis de Reillanne. Par ailleurs, M. Gobillard a précisé qu'à l'occasion d'un concert, on ne peut pas refuser l'entrée de l'église à quiconque se présente « pour prier », il faut donc y être vigilant en tant qu'organisateur. Une remarque toutefois : certains élus n'ont pu s'empêcher d'exprimer publiquement leur attachement à l'église catholique, et même d'évoquer l'action des « élus catholiques »... M. Gobillard a bien raison de rappeler la loi de 1905.

*Isabelle Grenut*

Pour lire l'intégralité de la loi de 1905, vous pouvez utiliser le lien suivant:

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006085397>

## LE CCAS DE REILLANNE : TROIS ACTIONS À VENIR ENVERS LES SÉNIORS

Notre Centre communal d'action sociale (CCAS), en partenariat avec la Mutualité sociale agricole (MSA), met en place une action préventive de santé (non thérapeutique) auprès des séniors. Au fil du temps, notre corps évolue et de nouveaux besoins apparaissent. Pour vivre ces transformations au mieux et préserver son autonomie, quatre ateliers sont proposés, mis en œuvre par l'Association santé éducation et prévention (ASEPT) de la Région PACA:

- Mémoire et stimulation cognitive
- Nutrition et éveil corporel
- Amélioration du sommeil
- Gym douce

**Du 06/09 jusqu'au 15/11, le premier atelier « Mémoire et stimulation cognitive »** se déroulera à la salle des Fêtes chaque vendredi de 14h30 à 16h45. Destiné à un public apte à lire et écrire sans difficultés, maximum 15 personnes/séance. Inscriptions en mairie (04 92 76 42 07).

**Lundi 22 juillet à 9h00**, une information de prévention destinée aux séniors contre les cyberattaques et arnaques sur internet aura lieu, en partenariat avec la Gendarmerie : vous êtes cordialement invités.

**En automne, nous proposerons un dimanche après-midi festif pour les séniors, mais également pour les enfants**, l'occasion d'une rencontre entre générations. Boissons et douceurs au programme !

**Sans oublier la poursuite des actions habituelles du CCAS :** aides ponctuelles pour assumer une dépense courante (loyer, EDF, eau...) ; bons alimentaires d'urgence ; aide aux activités extrascolaires. Cette dernière aide particulièrement utile à la rentrée peut favoriser la pratique d'un sport ou d'un instrument de musique pour vos enfants. Ces « coups de pouce » sont conditionnés à vos revenus et au dépôt d'un dossier en mairie, en toute discrétion. Adjointe référente : Muriel Lavault.

*Muriel Lavault, adjointe déléguée au social*





# Vie municipale

## ADRESSAGE, QUEL BILAN ?

La commune tient à remercier le conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence et la Région Sud pour les aides financières accordées pour « l'acquisition de signalétique (adressage) pour la mise en place de la fibre ».

- Conseil Départemental 04 7 241 € (25 %)
- Région Sud 14 482 € (50 %)

Le montant réel versé sera calculé au prorata de la dépense totale réelle de 11 753 € HT au lieu des 28 964 € HT initialement prévus lors du dépôt de dossier de subventions.

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



ALPES DE HAUTE  
PROVENCE  
LE DÉPARTEMENT

**Avis aux retardataires, pensez à venir retirer vos numéros en mairie !**

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES À REILLANNE

Nombres d'inscrits : 1345  
Nombre de votants : 859  
Nombre de bulletins blancs : 12  
Nombre de bulletins nuls : 12  
Nombre d'exprimés : 835

Bardella	Jordan	210
Aubry	Manon	131
Glucksman	Raphaël	106
Hayer	Valérie	96
Toussaint	Marie	64
Deffontaines	Léon	46
Bellamy	François-Xavier	38
Maréchal	Marion	36
Asselineau	François	28
Lassale	Jean	28
Thouy	Hélène	14
Governatori	Jean-Marc	11
Philippot	Florian	9
Wehring	Yann	6
Arthaud	Nathalie	4
Larroutou	Pierre	2
Labib	Selma	2
Cholley	Marine	1
Alexandre	Audric	1

*On ne mentionne ici que les candidats ayant obtenu des voix à Reillanne*

Après l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron ce dimanche 9 juin, des élections législatives anticipées sont programmées les dimanches 30 juin et 7 juillet. Le ministère de l'Intérieur a confirmé que « les listes sont arrêtées le 9 juin. Toutes les personnes qui se sont inscrites entre le 3 mai et le 9 juin (date du décret) à 23h59, pourront voter pour les législatives (alors qu'elles ne pouvaient pas le faire pour les européennes parce qu'elles étaient hors délai)». Pour voter par procuration, il vous faut vous inscrire vite sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/> ou vous rendre directement en gendarmerie. Si la procuration nous parvient trop tardivement, elle ne peut être prise en compte.



# Communauté de communes

## COMPTE-RENDU DES CONSEILS DE COMMUNAUTÉ DE MARS ET AVRIL 2024

### CONSEIL DU 28 MARS 2024

Michèle Moutte, maire de Banon, accueille les conseillers communautaires. Le quorum est atteint avec 25 délégués présents et 7 procurations.

- Le président informe les élus que le préfet entend distribuer 40 % de la DETR en avril, 40 % en juin et le reste à la fin de l'année.
- Le précédent compte rendu ne fait l'objet d'aucune observation.
- Comptes financiers uniques 2023
  - Madame Dufour demande à quoi correspondent les dépenses d'investissement pour le RLIC ; Monsieur Depieds précise qu'il s'agit de l'acquisition de matériel pour connecter les abonnés.
  - Le président informe que 200 000 € sont inscrits en investissement et 300 000 € en fonctionnement pour la voirie. Monsieur Dallaporta suggère aux élus présents de procéder au bouchage des trous avec de l'enrobé à froid par les employés communaux afin de réaliser des économies.

Le président quitte la séance ; Madame Moutte procède au vote des comptes financiers uniques qui sont adoptés à l'unanimité.

- Affectation des résultats : **l'assemblée adopte à l'unanimité** (budgets principal, économie, déchets ménagers, SPANC).
- Une note pour information sur le transfert de la compétence eau a été communiquée aux élus. Un débat nourri s'en suit par de nombreuses questions.
- Suite à un contentieux avec un riverain, **dépôt d'un nouveau permis d'aménager voté à l'unanimité** pour le parc d'activités de Dauphin.
- En 2019, la commune de Saint-Maime a bénéficié de la dotation de solidarité pour le rétablissement du cours normal de la rivière ; Monsieur Parraud propose de la transférer à la Communauté. **L'assemblée accepte à l'unanimité ce transfert.**
- **Adoption à l'unanimité pour acquérir une propriété à Simiane la Rotonde** (300 000 €) pour en faire un café et un hôtel avec 4 à 6 chambres. Le coût des travaux s'élèverait à 400 000 € environ.
- **L'assemblée émet un avis favorable** à la sortie du Département du SYDEVOM.
- **CéréAlpes : l'assemblée autorise à l'unanimité le transfert de propriété.**

### CONSEIL DU 15 AVRIL 2024

Sylvie Martelli, maire d'Aubenas les Alpes, accueille les conseillers communautaires. Le quorum est atteint avec 29 délégués présents et 4 procurations.

- Pour l'implantation des compteurs sur le terrain de la crèche à Saint-Michel l'Observatoire, **autorisation à l'unanimité** de signer la convention de servitude avec ENEDIS.
- **Acceptation à la majorité de mise à disposition de la Communauté de communes de l'ancienne mairie** de Villemus pour réaliser des logements.
- **Désignation à l'unanimité du maître d'œuvre** pour le projet des « 4 Reines » à Saint-Maime.
- **Autorisation donnée à l'unanimité** au président à solliciter un financement au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités ; la route entre Dauphin et Saint-Martin les Eaux a été emportée lors de intempéries de mars 2024 (devis 84 850 € HT).
- **Autorisation donnée à l'unanimité** au président à signer les avenants pour l'atelier relais de Banon. La toiture du bâtiment est en mauvais état, le coût est d'environ 80 000 €.
- **Autorisation donnée à l'unanimité** au président à signer le contrat départemental de solidarité territoriale.
- **Décision à l'unanimité de verser une subvention** de 6 707,40 € à l'association Initiative Alpes Provence qui apporte un soutien aux entreprises du territoire.
- Pont bascule : Jacques Depieds propose de solliciter un financement auprès du conseil départemental à hauteur de 40 % pour le transfert du pont bascule de Reillanne sur la commune de Villemus (15 600€ HT transfert et 38 290 € HT le génie). **L'assemblée y est favorable à l'unanimité.**
- **L'assemblée adopte à la majorité avec 32 voix et une abstention** les taux d'imposition ci-dessous :
  - Taxe d'habitation (résidence secondaire) 5,95 %
  - Taxe foncier bâti 7,75 %
  - Taxe foncier non bâti 24,41 %
  - Cotisation foncière des entreprises 31,13 %
- **L'assemblée fixe à l'unanimité** la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9,50 %.
- **Maintien du produit de la taxe GEMAPI** à 130 000 €.
- **Décision à l'unanimité du versement** des subventions :
  - ADMR Banon 12 000 €
  - ADMR Reillanne 1 800 €
  - Syndicat d'initiative Revest du Bion 1 000 €
  - MAM Saint-Maime 5 000 €



# Communauté de communes

● **Adoption à l'unanimité du reversement de fiscalité** de 100 000 € à Dauphin, Saint-Martin les Eaux et Mane

● **Autorisation à l'unanimité de programme et crédits de paiement.**

● **Adoption à l'unanimité :**

## 1. du budget primitif 2024

- Fonctionnement 7 270 797,00 €
- Investissement 3 950 064,00 €

## 2. du budget économie

- Fonctionnement 1 834 852,00 €
- Investissement 5 265 414,00 €

## 3. du budget déchets ménagers

- Fonctionnement 3 504 930,00 €
- Investissement 2 388 188,00 €

## 4. du budget SPANC

- Fonctionnement 20 936,00 €
- Investissement 7 308,00 €

Le président informe les élus qu'en décembre 2023, le législateur a imposé un budget vert aux collectivités de + de 3 500 habitants ce qui est le cas de la CCHPPB.

● **Acceptation à l'unanimité de la prise en charge du FPIC** (fond de péréquation intercommunal et communal) en lieu et place des communes.

● **L'assemblée autorise à l'unanimité le président à présenter les demandes de financement** pour la réhabilitation de la maison Mairif à Reillanne en sollicitant l'Etat au titre du Fonds vert (252 907,48 € sur 567 690,00 € HT).

## CONSEIL DU 30 MAI 2024

Alain Clapier, maire de Vachères, accueille les conseillers communautaires. Le quorum est atteint avec 25 délégués présents et 7 procurations.

● **Schéma directeur d'assainissement** : José Gutierrez suggère que les communes concernées se réunissent pour décider de récupérer ou pas cette compétence.

● **L'assemblée vote à l'unanimité la création des postes pour l'ouverture de la crèche à Saint Michel :**

- 1 poste de directrice à temps plein,
- 3 postes d'animatrice petite enfance à temps plein,
- 3 postes : infirmière, éducatrice jeunes enfants, auxiliaire puéricultrice à temps plein,
- 1 poste agent d'entretien à 27h30.

● **Planétarium** : le conseil départemental propose d'acquérir le planétarium au prix de l'autofinancement. Après discussion **l'assemblée décide avec 29 voix pour et 3 abstentions de fixer le prix à 1 800 000 € HT.**

● **Construction logements et ateliers à Saint-Martin les Eaux. L'assemblée autorise à l'unanimité la signature avec l'entreprise Sanitec soit 165 799 €** (plomberie, chauffage, VMC).

● **Extension de l'établissement Collines de Provence : autorisation donnée à l'unanimité pour signer le marché de maîtrise d'œuvre avec M. Perasso soit 100 000 €.**

● **Autorisation donnée à l'unanimité au président pour signer la convention avec l'agence IT04 pour un montant de 5 355,90 €.**

● **L'assemblée accepte à l'unanimité les transferts du FODAC** (Fonds départemental d'aide aux communes) à la communauté de communes d'Aubenas les Alpes, de Simiane la Rotonde et Villemus et autorise le président à solliciter les financements.

● **Décision à l'unanimité du versement de la somme de 13 886 € pour des travaux d'urgence** à la station de pompage d'Aubenas les Alpes.

● **Maison Villardo à Reillanne** : autorisation à l'unanimité de conventionner cette maison et solliciter des financements.

● **Demande de financement pour installer des caméras de surveillance** dans les déchetteries de Reillanne, Banon, Mane et dans la ZAC de Pitaugier. Le financement sera de 13 750 € sur 27 500 €.

● **Acquisition d'un commerce + logement à Revest du Bion** pour la somme de 393 965 € votée à l'unanimité.

● **Proposition d'acquisition d'une frange de terrain à 1 € le m2** à Saint-Maime pour la pose de colonnes de déchets.

● **Autorisation à l'unanimité de signer les marchés pour les travaux de réhabilitation de la maison dite Mairif** à Reillanne pour un montant de 301 067,82 €. Le lot « électricité » n'est pas validé. Madame Dufour informe les élus qu'une subvention au titre du fonds vert a été déposée mais il faudrait justifier le cofinancement de la part de la Région ou du Département.

\*\*\*\*\*

Le président informe les élus que le gymnase de Banon est utilisé par le Département qui a proposé 16 460 € TTC.

Madame Moutte signale aux élus que le déménagement des résidents de l'EPADH de Banon est en cours.



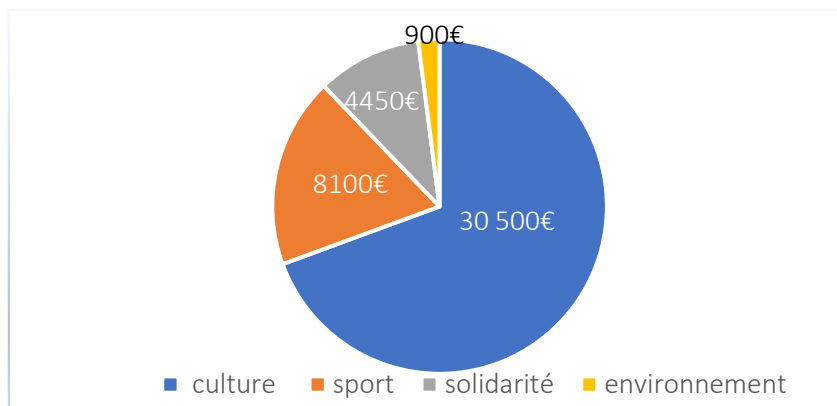
# Vie des associations

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : EN PROGRESSION CONSTANTE

En 2024, le conseil municipal a attribué la somme de 44 550€ à l'ensemble des 28 associations ayant déposé une demande de subvention. Pour rappel, le montant des subventions aux associations était de 29 650€ en 2019, 34 220€ en 2022 et 43 800 en 2023. Le soutien de la commune ne se dément donc pas, et progresse même. À cette aide financière, il faut ajouter le prêt gratuit en matériel et en salles dont bénéficient nos associations. Fait assez rare, on constate en 2024 une baisse du montant global demandé, soit 53 800€ au lieu de 63 690€ en 2023, un certain nombre d'associations n'ayant pas demandé de subvention cette

année. La répartition en revanche ne change pas, avec la place toujours prépondérante des associations culturelles dans notre commune. Mais pour réussir pleinement leurs projets, nous incitons fortement les associations à demander des subventions au Département et à l'État. Chaque fois que cela a été fait, le résultat a été positif. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et vous aider dans le montage de vos dossiers. Moment d'échanges, un forum des associations se tiendra samedi 14 septembre de 10h à 13h place de la Libération, avec possibilité de prolonger par un pic-nic sur place.

*Isabelle Grenut*



Répartition par secteur du montant 2024 des subventions aux associations reillannaises

## LE SKI-CLUB FÊTE SES 50 ANS : LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

« Il y a un club de ski à Reillanne ?! » Oui un club de ski qui fête ses 50 ans cette année !

Et il a une myriade d'histoires à nous conter, des histoires d'enfants, de ski, des histoires d'enfants sur les skis ...!

La dynamique, l'assiduité et le sérieux d'animateurs bénévoles qui se transmettent le flambeau depuis toutes ces décennies...!

Qui aurait pu imaginer qu'un club de ski d'un petit village de moyenne montagne ait une telle longévité ?! Une véritable prouesse et c'est que du bonheur pour les petits comme pour les grands ! En espérant la neige au rendez-vous pour les 50 ans à venir...!

Nous saluons chaleureusement Baguette président du club de 1976 à 2018 qui a passé le « bâton » à Marie-Sandrine, ancienne élève du club de ski de Céreste.





# Vie des associations

## MAGMA : SORTIES, RENCONTRES, ATELIERS, EXPOS, SPECTACLES

### Nouvelle activité pour les ados

Magma organise, à l'automne, des sorties sportives et culturelles pour les ados de 14 à 17 ans. Si vous êtes intéressé, écrivez-nous à [magma04asso@reillanne.com](mailto:magma04asso@reillanne.com) pour qu'on vous tienne informé des dates et du programme !

### Les samedis des minots - La bibliothèque mobile jeunesse

Deux initiatives mensuelles dédiées aux familles, qui se déroulent tout au long de l'année scolaire, et proposent des espaces d'échanges et de partages agrémentés d'une programmation créative et ludique !

Nous vous communiquerons prochainement les dates des rencontres qui débiteront à la rentrée.

### Gastérotopie

Une série d'ateliers, de rencontres et d'explorations sur le thème de l'escargot qui anime le village avec une programmation riche et dense à destination des enfants et des familles !

Recensement participatif des escargots qui vivent dans nos jardins et nos collines

Le recensement printanier est terminé et la collection de référence commence à prendre forme.

Rendez-vous à l'automne pour poursuivre nos observations et collectes dans les jardins reillannais.

### Exposition "Les escargots de bourgogne en Provence... mythe ou réalité ?"

Des ateliers de création à l'école ont donné lieu à une

exposition présentée au musée des Amis des Arts au mois de juin et bientôt à Saint-Martin-les-Eaux, du 2 au 4 août, dans le cadre du festival re-Sources.

### "Pluie d'orage ivresse de l'escargot sur un petit nuage"

Une création graphique et chorégraphique menée par Ana et Frédérique Favre, composée par un groupe d'enfants, en partenariat avec le centre de loisirs. Une première représentation a eu lieu à Saint-Denis samedi 8 juin, une seconde ouvrira le festival Re-Sources, à Saint-Martin-les-Eaux vendredi 2 août à 17h. *Entrée libre, bienvenue à tous!*



*L'artiste Philippe Payraud à l'occasion de son spectacle Nicoll & Les Bêtes place Bouquier en mai. À droite, course d'escargots avec dossards!*

## LE POIRIER, VERGER VILLAGEOIS PLEIN DE PROJETS ET D'ÉLAN !

Nous vous proposons au cœur de l'été « La Nuitée astro » \* au verger le vendredi 9 août pour observer le ciel avec une ambiance musicale, des histoires et vos mots ou textes préférés sur le thème du ciel, des étoiles, des nuits d'été...

Puis à l'automne, samedi 12 octobre, on vous invite à "La Journée des vergers" : en collaboration avec la Thomassine, nous inviterons les vergers villageois et paysans de la région à une journée festive avec divers stands (producteur, pépiniériste, dégustation et pressage de pommes, trocs de plantes, abeilles...), des visites du verger de Reillanne, une conférence en début d'après midi et pour finir un temps de partage entre les différents vergers présents.

Pour animer le stand de Troc de plantes, nous vous invitons dès à présent à préparer vos plants et graines, vous pourrez les échanger ou donner ce jour là!

*Christine Gadeyne*

\* « La Nuitée astro » se fera sur inscription préalable (contact communiqué ultérieurement).



*Le stand du Poirier lors de la dernière fête de l'Arbre*



# Vie du village

## « LES CHEMINS NOUS PARLENT » AVEC LA REILLANNAISE CHLOÉ SANCHEZ

Prenez un instant, installez-vous confortablement, connectez-vous au site du Parc du Luberon, tapez « Les chemins nous parlent », et embarquez pour de courts voyages sonores (podcasts) dont deux proches de Reillanne : les univers d'un éleveur de brebis, d'une géologue et d'un grimpeur-danseur.

Roger Jouve a passé toute sa vie auprès de ses bêtes dans le lieu paradisiaque du Petit Luberon. Au son des sonnailles, nous sommes bercés par sa voix chaleureuse et son esprit malicieux. Roger n'a jamais quitté son lieu de naissance. Sauf pour aller vendre au marché du Coustellet ses herbes aromatiques et son migon, engrais naturel à base de fumier de brebis. Il fait partie de ces gens contemplatifs, observateurs, amoureux de leur espace naturel et se contentant de celui-ci.

De leur côté, la géologue Christine Balme et le grimpeur Antoine Le Ménestrel nous emmènent dans un temps plus lointain qui commence au paléolithique. Nous sommes dans le Grand Lubéron, plus précisément aux falaises de Buoux. Un haut lieu d'escalade mais surtout géologique. Cette pierre chaude, tendre, utilisée pour construire des bâtiments prestigieux comme le Pont du Gard ou le Palais des Papes, tellement agréable pour s'y accrocher, tellement ressourçante.



*Chloé Sanchez en reportage sur un « chemin »*

Ce sont en tout 18 enregistrements sonores qui nous font découvrir des sons, des voix, des lieux se situant dans les Alpilles, en Camargue, le Mont-Ventoux, les Baronnies Provençales, les Préalpes d'Azur, le Queyras, la Sainte-Baume, le Verdon. Ils ont été réalisés par la Reillannaise Chloé Sanchez, professionnelle du son et de la radio, à la demande du réseau des Parcs Naturels de la Région PACA. Chloé a parcouru près de 3 000 km, effectué plus de 50 h de montage, pour des podcasts de 5mn chacun, proposant une nouvelle expérience sensorielle aux auditeurs, pour stimuler leurs émotions, leur imaginaire. Des voyages sonores qui nous font découvrir la diversité de la vie dans la région provençale, à travers ses espaces, ses habitants, son patrimoine, sa faune et sa flore. Voilà l'été, il fait chaud, les cigales chantent...

Pas trop envie de bouger ? Alors écoutez les « chemins » et partez pour un petit moment d'un ailleurs proche, en compagnie de sons et d'histoires naturelles et humaines.

*Jean-Yves Domalain*

<https://www.parcduluberon.fr/le-parc/je-connais-mieux-le-parc/podcasts/>



# Vie du village

## CHLOÉ SANCHEZ, VOYAGEUSE « SONSORIELLE »

« Je cherche dans chaque témoignage ce qui est vivant. Peu importe le contenu de l'information, ce qui m'intéresse c'est la musicalité de la voix, son grain, les silences, les hésitations, le rire, les fragilités. Au montage qui représente 90 % de mon travail, je suis comme une sculptrice. Je taille, j'enlève beaucoup pour ne garder que l'axe que je me suis donné et que ce soit le plus vivant possible. »

Travailler dans le monde du son, Chloé en a le déclic un jour en 2008 à Auroville, la cité utopique internationale fondée en 1968 dans le sud de l'Inde près de Pondichery. C'est là, en participant à un projet d'habitat en terre avec des personnes de nationalités différentes, qu'elle s'interroge sur ce qui nous rassemble. Comment peut-on trouver l'unité alors que nous sommes tous différents ? Obnubilée par cette question, elle est invitée par un ami à toquer à la porte de la radio locale *AurovilleRadio*, et à emprunter un micro pour aller poser cette question aux Aurovilliens.

À la suite de cette journée d'enregistrement, dans la salle de montage, elle raconte avoir ressenti comme un coup de foudre, un mouvement de va-et-vient physique entre l'ordinateur, le logiciel de montage, et l'espace du cœur.

Elle, la petite dernière d'une famille très nombreuse, dyslexique et qu'on n'écoutait pas, a enfin trouvé le moyen de s'exprimer et se faire entendre : elle va mettre en avant les histoires et les sons qui la touchent.

« À la radio, les mots sont des sons, pas besoin des lettres. Avec les sons, chacun se crée des images mentales, l'écran est plus grand. À la radio aussi, on accède plus facilement à l'intime, ce qui permet de toucher à l'universel. », ajoute-t-elle.

## DIS-MOI COMMENT TU VRAC !

À Reillanne, vous avez sûrement croisé des « vraquiers ». Ou peut-être en êtes-vous un vous-même ? « VRAQUIER: n.m. Synonyme de transporteur de vrac. » Je suis une « vraquière » (n.f.) et pour transporter mon vrac simplement et sans retomber dans le « sur-emballage », j'arrive avec mes propres contenants et si besoin, je demande au vendeur de les tarer avant de les remplir de légumes, fruits, céréales, graines, café ou thé, épices, œufs, bonbons, mais aussi plats préparés, charcuterie, fromages, pâtisseries... Les commerçants reillannais sont ravis de remplir nos récipients, et l'une parmi eux s'amuse même à reconnaître les membres d'une même famille à leurs emballages. Alors, vraquiers et vraquières, bienvenue au marché et chez nos commerçants avec des emballages « maison » et aidons ainsi à faire de menues

Chloé est lancée dans l'aventure radiophonique. Elle revient en France et devient productrice et réalisatrice d'émissions et de documentaires radio, notamment à France Inter et France Culture. Musicienne de formation, elle s'intéresse également à la composition de musique électroacoustique et se passionne pour l'ornithologie et l'enregistrement des chants d'oiseaux et sons de la nature. Avec ces ingrédients là, elle invente toutes sortes d'installations et de performances sonores.

Depuis quelques années à Reillanne, elle a créé son association Corps Sonore avec l'objectif de produire, mais aussi de transmettre ce savoir. Une transmission qui se fait auprès de divers publics, d'institutions, avec la création de la fameuse classe de création sonore et radiophonique de Montjustin qu'elle anime avec son compagnon Célio Paillard (également artiste sonore, entre autres). Elle initie aussi en 2020 la web-radio citoyenne Reillann'air et bien d'autres interventions.

Équipée de son matériel (perche, casque, enregistreur, micro), Chloé parcourt son environnement pour nous « bricoler » plein d'histoires et d'images pour nos oreilles et notre petite tête.

Jean-Yves Domalain

Si vous vous voulez en savoir plus sur ses réalisations foisonnantes ou vous initier à son monde radiophonique, parcourez son site « Le cabinet de curiosité sonore » : <https://www.chloe-sanchez.net/>

économies sur les sacs. Avec en prime le plaisir d'alléger la poubelle de recyclage.

Nanou



Quelques emballages « maison »



# vie du village

## OFFICE DU TOURISME DE REILLANNE : CYNTHIA VOUS ACCUEILLE !

Le Bureau d'information touristique de Reillanne a réouvert ses portes en avril 2024, et c'est dorénavant Cynthia Fayet qui vous y accueille chaque jour sauf le lundi et les week-ends. Auparavant agent du patrimoine, elle a exercé au château de Simiane-la-Rotonde, où elle appréciait le contact avec le public. Puis, souhaitant augmenter son temps de travail, Cynthia a proposé ses services à la CCHPPB pour tenir le bureau touristique de Reillanne. Elle met à profit le calme du village avant la pleine saison touristique pour découvrir le patrimoine et les ressources locales. Prenant ses marques, elle réfléchit à améliorer la communication pour relayer au mieux les informations, dans un village connu pour son dynamisme culturel. On lui souhaite de s'y épanouir.



Contact et horaires : 04 92 76 45 37/tourisme.reillanne@cchppb.fr  
Ouverture d'avril à octobre, du mardi au samedi 9h-12h et 13h-17h  
Juillet-août : 9h-12h et 14h-18h

## EN ÉTÉ, LA POSTE FAIT BIEN CE QU'IL LUI PLAÎT...

« Mesures estivales 2024/ Adaptation des horaires du bureau de poste de Reillanne »... C'est ainsi que la Poste nomme la baisse d'amplitude des horaires d'ouverture qu'elle nous « offre » pour cet été, « en raison de la diminution de la fréquentation pendant la période estivale »... Reillannaises, Reillannais, réjouissez-vous, le bureau ne sera pas complètement fermé en août!

Du 12 au 24 août 2024, le bureau sera ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h00, le vendredi de 14h à 17h00 et le samedi de 9h à 12h00. Il reprendra ses horaires habituels à compter du 26 août 2024. Durant cette période, la Poste de Forcalquier sera ouverte aux horaires de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 12h00.

*L'homme semence*

## Les bons plans d'Elodie...

Maladie quand tu nous tiens... Comment faire face à une maladie grave ? Parfois on se sent seul et démuni malgré l'entourage. Sortez de votre isolement en rencontrant d'autres personnes dans la même situation. Il existe plusieurs associations locales qui proposent des échanges, des ateliers, des sorties, des conférences ainsi qu'une écoute et une aide. En voici quelques-unes:

- Association Fibromyalgie - Douleurs Chroniques : [www.facebook.com/afdcprovence](http://www.facebook.com/afdcprovence) 07 75 73 41 77.
- La Vista 04 Sud : [www.lavista04sud.fr](http://www.lavista04sud.fr) 04 92 79 33 37.
- Espoir'aidants : [www.espoir04.org](http://www.espoir04.org) 04 65 10 04 54.
- France Parkinson comité du 04 : [www.franceparkinson.fr](http://www.franceparkinson.fr) 06 80 44 23 01.
- France Alzheimer : [www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org) 04 92 74 49 40.





# Vie du village

## CAMP DE NOTRE-DAME DES PRÉS : UNE CÉRÉMONIE ÉMOUVANTE

Dimanche 12 mai, par une belle et chaude matinée, nous étions nombreux à nous être déplacés pour inaugurer ensemble la plaque commémorative installée en bordure de l'ancien couvent. Le projet (plaque, exposition et catalogue d'expo) est soutenu par la Fondation pour la mémoire de la Shoah, l'ONAcVG 04 et le Souvenir français de Forcalquier. À regarder la pureté du ciel et la beauté foisonnante de la nature qui environne ce lieu, on peine à imaginer à ce qui est arrivé ici. Retour en mots et en images sur un moment important et intense de la mémoire du village.



Claire Dufour, maire de Reillanne, accueille le public venu nombreux, environ 150 personnes. (ph. P. Weber)



David Soulard, enseignant coordinateur du projet entouré des élèves de CAP métallerie qui ont réalisé la plaque. En arrière plan, le député Léo Walter et le conseiller départemental Michel Dalmasso, ainsi que Jean-Christophe Labadie, directeur des Archives départementales 04 qui conservent les documents sur le camp. (photo P. Weber)



Annette Becker, historienne, qui a effectué une recherche sur le camp de Reillanne et la rafle de Juifs du 12 mai 1944. (Photo Irène Théry)



Après le dévoilement de la plaque, les élèves du lycée avec leurs professeurs. (ph. P. Weber)



M. Duperray, proviseur du lycée des Métiers Martin Bret de Manosque. (ph. P. Weber)



Margaret Missimilly, responsable de l'ONAcVG 04, représentait le préfet.



# Vie du village

## « COMME UNE GRENOUILLE EN HIVER »

Vous qui vivez en toute quiétude  
 Bien au chaud dans vos maisons,  
 Vous qui trouvez le soir en rentrant  
 La table mise et des visages amis,  
 Considérez si c'est un homme  
 Que celui qui peine dans la boue,  
 Qui ne connaît pas de repos,  
 Qui se bat pour un quignon de pain,  
 Qui meurt pour un oui pour un non.  
 Considérez si c'est une femme  
 Que celle qui a perdu son nom et ses cheveux  
 Et jusqu'à la force de se souvenir,

Les yeux vides et le sein froid  
 Comme une grenouille en hiver.  
 N'oubliez pas que cela fut,  
 Non, ne l'oubliez pas :  
 Gravez ces mots dans votre cœur.  
 Pensez-y chez vous, dans la rue,  
 En vous couchant, en vous levant ;  
 Répétez-les à vos enfants.  
 Ou que votre maison s'écroule,  
 Que la maladie vous accable,  
 Que vos enfants se détournent de vous.

Poème liminaire, « Si c'est un homme », de Primo Lévi.



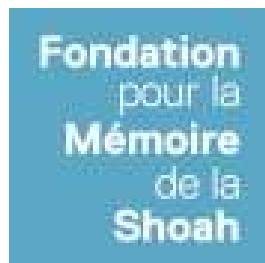
Thérèse Dumont, 98 ans, résistante et déterminée, qui a fait poser la première plaque commémorative du camp dans la propriété en 1994, ici avec son fils et une journaliste de RFI.



Guy Laugier est né en 1931 et habite Reillanne, face à la mairie, l'ancienne école de garçons où il a été « parachuté » selon ses termes, vers ses dix ans, à la fermeture de l'école de Montjustin où il restait seul, toujours « premier et dernier ! » (Au moment d'imprimer, nous avons la tristesse d'apprendre le décès de Guy Laugier).

« Je me rappelle que je venais dans le camp prendre des leçons avec la femme du docteur Braunstein, elle me faisait faire des dictées pour m'entraîner pour l'école. Heureusement, le jour de la rafle, je n'y suis pas allé, sinon j'aurais peut être été emmené moi-aussi... » M. Laugier, 93 ans, se souvient que le docteur Braunstein venait dans la « campagne » de ses parents à Montjustin pour soigner la famille mais aussi parfois pour déjeuner. « On était amis avec lui, ça a été un désastre de les voir partir, des braves gens qui n'avaient rien fait ». (Guy Laugier)

Le projet « Reillanne 1944-2024, 80 ans après la dernière rafle de Juifs en France, la commune se souvient » est soutenu par la Fondation pour la mémoire de la Shoah, l'ONAcVG et le Souvenir Français.





## Vie du village

### COMMÉMORATION DU 8 MAI, AVEC DE NOMBREUX ENFANTS PRÉSENTS



Le public était nombreux cette année pour la cérémonie au monument aux morts, dont de nombreux enfants qui ont chanté le Chant des Partisans. Merci aux enseignants et aux parents qui les accompagnaient. Après la cérémonie, la médaille des Palmes académiques a été remise à Nadine Roussel dans la cour de l'école, puis on a partagé le verre de l'Amitié. Un grand merci à M. Schuck, président de l'Amicale des Anciens combattants pour l'organisation de ces deux événements.



*Stèle de Jacqueline Bouquier, jeune résistante de 24 ans tuée par les Allemands vers la Garde de Dieu.*

### LIBRE EXPRESSION D'UNE BERGÈRE REILLANNAISE

Je viens vous bousculer un tout petit peu dans votre quotidien pour vous parler d'une passion et d'un métier qui est celui de berger. Quand je vous parle de passion, ce n'est pas anodin car sans elle on ne peut exercer ce métier et y rester. Moi, bergère, mais aussi tous les autres, vivons 24 heures sur 24 avec nos brebis et nous les soignons entre 5 et 10 ans. Vous comprendrez vite qu'un lien fort se crée entre nous. Si certains parmi vous ont été choqués par notre décision de déposer nos brebis tuées par le loup au carrefour des Granons, c'est qu'il y avait urgence.

- **Urgence** pour notre santé mentale et physique !
- **Urgence** de crier à l'Etat « Nous sommes des éleveurs et non des fossoyeurs » !
- **Urgence** de partager notre quotidien : achever nos brebis quand le loup ne l'a pas fait correctement, chercher nos brebis après une attaque et les charger nous-mêmes le cœur en vrac, garder nos brebis dans les bois parqués et le soir, les tenir dans des « corridors » de 2 mètres de haut avec des Patous (protection obligatoire) et malgré toutes ces protections, subir les attaques de loup !

A tous ceux qui nous ont insultés, je voudrais leur dire leur ignorance et leur stupidité à ne pas comprendre le rôle du berger et de la bergère. Merci de nous avoir permis de nous exprimer !

*Muriel Guibert, bergère*



**Pour info** : après une réunion en présence d'une dizaine d'éleveurs, il était entendu que nous déposions nos bêtes sur la voie publique afin que l'Etat (services publiques) prenne en charge leur retrait... et cela n'a pas été fait !!!



# vie du village

## CARNAVAL DE L'ÉCOLE : DU RYTHME ET DES COULEURS !



*Bravo aux enfants, parents, enseignants, musiciennes pour la belle parade dans les rues du village! Ça a pulsé!*

## UNE BELLE « ÉCHAPPÉE » DU THÉÂTRE DURANCE À SAINT-DENIS

Un grand merci au Théâtre Durance et au Détachement international du Muerto Coco pour cette belle représentation en plein-air à Saint-Denis, à laquelle plus de 80 personnes ont assisté. Un spectacle à la fois drôle et poétique, parfois absurde, toujours sensible. Merci à Roman Gigoi-Gary pour cette « autobiographie » réjouissante, en partie interprétée aux clarinettes et claviers, et accompagnée d'une bande-son soignée. Le spectacle a été suivi d'un moment de convivialité et d'échanges autour d'un verre offert par la mairie.



*Photos Théâtre Durance*



# Vie du village

## MAGAPANTE : POUR RÉINVENTER LES MEUBLES ANCIENS

Depuis avril 2024, Magali Assante-Haro, chinoise passionnée de brocante, s'est lancée avec enthousiasme dans sa nouvelle activité : lancer une brocante en ligne et redonner vie aux meubles anciens qu'on trouve parfois démodés mais auxquels on demeure attaché, par les souvenirs qu'ils évoquent bien souvent. Une renaissance esthétique et structurelle que Magali accompagne dès le diagnostic.

« Dans l'ancien, on a toujours des surprises », constate cette ancienne salariée du secteur associatif dans la lutte contre le logement indigne. Son style ? « Maison de campagne », avec des meubles en bois nobles, nettoyés, poncés, traités, réparés, et même éventuellement détournés. La finition dépend de ce que souhaite le client, du bois brut ou verni à une peinture avec effets. Sensible à l'économie circulaire, Magali souhaite travailler pour des particuliers et des professionnels, mais également en se fournissant auprès de ressourceries comme RHP avec qui elle a établi un

partenariat. Et éventuellement reprendre les meubles auprès de clients souhaitant en changer. La livraison à domicile est proposée, mais Magali travaille chez elle, dans son garage transformé en atelier. Elle est soutenue par divers organismes d'aide aux créateurs d'entreprises, dont Entr'elles à Forcalquier, un collectif de femmes entrepreneuses. Enfant du pays – ses parents tenaient l'épicerie du village rue Grande dans les années 1980 – Magali est attachée à vivre et travailler à Reillanne, et à y élever son bambin de quatre ans. « Passion et challenge », résume-t-elle à propos de son projet, les yeux pétillants. On lui souhaite un plein succès !

Visite de l'atelier sur rendez-vous au 06 14 88 05 35 ;

mail : magapante@free.fr

Marketplace Facebook « magapante »





# vie du village

## LE DON DE SANG DE REILLANNE FÊTE SES 30 ANS

En ce 15 juin, c'est une double fête qui s'est déroulée sur la grand place de Reillanne. L'association « le don de sang » a voulu inscrire dans les mémoires des participants et au lendemain de la journée mondiale des donneurs de sang, ces 30 années au service des donneurs qu'ils soient de Céreste, Montjustin, Reillanne, St Michel l'observatoire, Vachères ou Villemus.

La couche nuageuse persistante n'a pas fait obstacle au déroulement de la matinée, et c'est dans une ambiance conviviale et participative que nous avons d'abord décerné les prix aux lauréats des CM1/CM2 de la classe de Stéphanie pour les œuvres picturales relatives à un concours sur le sujet : le don de sang.

Puis ce fut le tour d'accueillir la chorale "les Lucioles" sous la baguette de Sylviane dont le récital était composé de morceaux de jazz spécialement étudiés pour cette matinée et accompagné par l'orchestre "Les va nu pieds" de Gérard. Soudain, Nénette Callas, une marionnette très coquine, est apparue dans les bras de Laeticia ; ensemble elles ont dialogué autour d'une dispute culinaire et surtout chanté des morceaux d'opéra sachant que c'est une performance très rare pour une ventriloque d'avoir une grande maîtrise de la respiration ventrale adaptée à ces chants lyriques.

Pour clore magnifiquement cette journée, l'ensemble « Lei Rampelaire », Baleti folk, nous a invités à danser sur des musiques traditionnelles.



Nous n'oublions pas le concours de l'association AMR 04 qui nous a rajeunis de quelques années en faisant exposition de voitures anciennes autour de la place.

Il ne sera clamé jamais assez de mercis aux personnes qui consacrent un peu de leur temps et un peu de leur sang pour cette cause dirigée vers les malades afin de les soigner. C'était l'objectif de cette matinée qui restera, nous l'espérons, de joyeux souvenirs dans l'esprit des personnes présentes.

*Ch. Baptiste*

## NOUVEAU À REILLANNE!



**SPORT**  
**LOISIRS**  
**CULTURE**

**Nouveau à Reillanne**

**Tu as entre 14 et 17 ans ?**

**Nous proposons des sorties pour les jeunes à partir de Septembre 2024**

- Tu as des idées d'activités ...?
- Tu es intéressé.e pour participer à une sortie ?

Contacte-nous sur WhatsApp  
au 06.65.26.38.30  
ou à magma04asso@gmail.com

Magma  
banque retraite services



# Agenda



Café du Cours jusqu'au 26 juin  
**Expo-vente de tableaux**  
au profit de la restauration  
du Moulin Délestic

**Don du sang**  
**Prochaines collectes 2024 :**  
mercredi 3 juillet  
mardi 10 septembre  
mercredi 11 décembre  
15h00 -19h30  
salle des Fêtes

**Cirque Fratelly**  
25 au 29 juillet  
Stade de Reillanne

**Marché nocturne  
artisanal**  
**Samedi 13 juillet**  
Place de la Libération



**Soirée guinguette du comité des Fêtes**  
Samedi 20 juillet à partir de 19h  
Place de la Libération



**Concert avec le comité des Fêtes**  
Jazz manouche + Reggae  
Samedi 27 juillet 19h  
pace de la Libération

**place de la Libération**      **Fête foraine**  
2-5 août  
Samedi 3/08 à 20h30 : concert avec les « Spleen Doctors »  
Dimanche 4/08 à 17h concours de pétanque spécial « enfants »  
avec le comité des Fêtes !



**Une nuitée au verger villageois**  
avec Le PoirieR et Astrobeau  
vendredi 9 août au Verger  
19h30 - minuit

Ouverture de la  
**médiathèque**  
mercredi 15h- 17h  
jeudi et samedi  
de 10h à 12h





# Informations pratiques

## Permanence des élus

Claire Dufour, maire  
Francis Marguerite  
Muriel Lavault  
Bernard Giorgi  
Isabelle Grenut  
Jean Cassini

} sur rendez-vous

**Mairie** Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 42 07  
communication@reillanne.fr ou mairie@reillanne.fr  
<https://mairiereillanne.com/>  
<https://www.facebook.com/Mairie-de-Reillanne>

## Heures d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi 8h – 12h et 13h30 – 17h30  
Mercredi et vendredi 8h – 12h

*En cas d'urgence ou d'incident grave sur le domaine public, merci de contacter Guillaume Pra, responsable des services techniques, au 06 33 98 82 64*

## NUMÉROS IMPORTANTS

### Médecins :

. Joëlle Bellaïche 04 92 76 40 63  
. Jacques Sigaud 04 92 75 60 59 / 06 76 55 53 80

### Infirmières :

. Audrey Massuco  
. Maëva Honoré } 06 88 49 31 85  
. Noémie Valette  
. Isabelle Maurice 06 29 60 86 16

### Kinésithérapeutes :

. Evelyne Drévilon } 04 92 72 71 86  
. Fabienne Pruvost

### Ostéopathes :

. Véronique Rapuzzi 06 08 06 52 97  
. Agnès Maury 06 37 57 72 88

### Orthophoniste :

. Isabelle Béhar 06 82 09 87 92

**Taxis du Luberon** : 06 82 44 15 71 et 06 72 92 88 64

**La Poste** : 04 92 77 77 02

**Gendarmerie de Céreste** : 04 92 79 00 01

**Pompiers 18**

**Numéro d'urgence international : 112**

**Police 17**

## Horaires de la Ressourcerie

- Mardi, jeudi et dimanche 10h - 12h30
- Vendredi 15h - 17h

Comité de rédaction : Marion Andlauer,  
Jean-Yves Domalain, Elodie Dominguez,  
Isabelle Grenut, Martine Lesbros,  
Francis Marguerite.  
Proposez nous vos idées, vos articles...

## État civil

### Naissances

Timothée Regie	9 janvier 2024
Clotilde Margot	20 janvier 2024
Milan Pujol	27 mai 2024
Elena Trabuc	5 juin 2024

### Mariages

Noémie Saye et Rémi Buonerba	15 juin 2024
Marion Dizès et Benjamin Petitdan	15 juin 2024

### Décès

Jean Eudes Bertrand	7 avril 2024
Michel Beaumel	24 avril 2024
Jeannine Bourez	4 mai 2024
Angèle Piras née Fadde	14 mai 2024
Guy Laugier	22 juin 2024

### Inhumations

*Depuis le 1er juillet 2022, une personne a le droit, une fois dans sa vie, de changer de nom par simple enregistrement auprès de l'officier d'état civil de sa commune.*

### Office de tourisme :

Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 45 37  
mail : [tourisme.reillanne@cchppb.fr](mailto:tourisme.reillanne@cchppb.fr) et/ou  
[oti@haute-provencepaysdebanon.com](mailto:oti@haute-provencepaysdebanon.com)

Site : <https://haute-provencepaysdebanon-tourisme.fr/fr/>

**Marchés hebdomadaires** : jeudi et dimanche matin sur la place de la Libération

**Responsable du marché pour les emplacements** : Rébecca Cabassut (06.07.33.34.69) ou s'adresser en mairie

**Bibliothèque** : mercredi 15h-17h, jeudi et samedi 10h – 12h  
**Musée des Amis des Arts** : ouvert pendant les expositions ou sur rendez-vous au 06 73 78 48 30 (président Yves Martin)

**Crèche** : directrice Ophélie Valenzano - 04 92 76 42 49

**Centre de loisirs** : directrice Laure Lambert - 06 69 93 49 12

**Assistante sociale** : jeudi matin en mairie sur RDV  
au 04 92 30 39 70

**ADMR sur rendez-vous** : Brigitte Canzler - 04 92 79 01 40

**Secours populaire** : Mireille Istria - 04 92 76 47 56

**Architecte du Parc du Luberon (conseil architectural)**

sur rendez-vous auprès de la mairie de 13h30 à 17h

Mars : lundi 25

Avril : lundi 22

**Déchetterie** : lundi, mercredi, vendredi après-midi 13h30-17h  
samedi matin 8h30-12 h

**Résultat du recensement 2022 : 1 747 habitants à Reillanne**